



À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018  
**Contactez le**  
**Syndicat des eaux**  
**Rocailles - Bellecombe**



Accueil et siège social :  
 Maison intercommunale  
 « Cécile Bocquet »

160 grande rue, 74930 Reignier  
 Tél. 04 50 95 71 63 - [www.s-rb.fr](http://www.s-rb.fr)  
[contact@s-rb.fr](mailto:contact@s-rb.fr)

Astreintes techniques :

Les numéros d'astreintes Assainissement et Eau seront diffusés dans les communes, à la CCVV et sur les sites internet dès la fin d'année 2017.

Les études préalables ont été menées avec l'appui technique et financier de :



# Tarifs

Le montant important des travaux à mener pour le secteur de la Vallée Verte explique des tarifs différenciés pendant 5 ans. Un accord financier trouvé entre les communes de la Vallée Verte et le SRB vise une harmonisation des tarifs d'eau et d'assainissement en 2023. Tous les usagers paieront le même prix, c'est le « tarif-cible ».

Les volumes consommés entre 2017 et 2018 seront facturés avec les montants fixés en 2017 par les délibérations des communes.

**Montant des redevances pour les factures**  
**2019 - 2020 - 2021 - 2022 - 2023**

Hors taxe, hors redevance Agence de l'eau

	Assainissement collectif	Eau potable
Boège Habère-Poche Saxel	Part fixe : 80 € Part variable : 3 €/m <sup>3</sup>	Part fixe : 55 €
Burdignin Habère-Lullin St-André-de-Boège Villard	Part fixe : 50 € Part variable : 1.80 €/m <sup>3</sup>	Part variable : 2.26 €/m <sup>3</sup>

**Tarifs-cibles - Facture 2024**

	Assainissement collectif	Eau potable
Tout le périmètre du SRB, y compris la Vallée Verte	Part fixe : 40.70 € Part variable : 1.46 €/m <sup>3</sup>	Part fixe : 40 € Part variable : 2 €/m <sup>3</sup>

**Autres tarifs**

- Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif pour toute construction nouvelle raccordable : 1 115 € + 12.30 €/m<sup>2</sup> (plafond fixé à 4 500 €)
- Assainissement Non Collectif :
  - Suivi du bon fonctionnement : 0.30 €/m<sup>3</sup>
  - Ou suivi et entretien (après réhabilitation) : 1.36 €/m<sup>3</sup>
  - Contrôle de conception et d'exécution : 93.90 € HT
- Branchement d'eau potable : 280 € HT

La liste exhaustive des tarifs, avec les références des délibérations correspondantes, est disponible sur demande, ou en ligne.



# Assainissement & Eau

## UNE NOUVELLE ORGANISATION EN VALLÉE VERTE





« Nos collectivités locales sont responsables de la gestion de l'eau, de l'assainissement, et de la préservation de l'environnement. 2018 marque un tournant important sur le territoire. Nous avons choisi d'intégrer le Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB). Au 1er janvier, il sera donc l'interlocuteur unique des usagers et habitants du territoire pour toutes les questions relatives à l'eau potable, l'assainissement collectif et individuel.

### Cette mutualisation s'inscrit dans un contexte particulier.

Des arrêtés préfectoraux demandent la réhabilitation de deux stations d'épuration (Boège/Saxel et Habère-Poche) avant le 31 décembre 2017. Les communes ont donc choisi de réfléchir à une organisation avec la Communauté de communes. La Loi impose le transfert aux intercommunalités au plus tard en 2020. L'anticipation était d'autant plus importante, qu'elle permet de bénéficier d'aides financières de l'Agence de l'eau, du Département et de l'Etat.

Le rapprochement avec le SRB permet une optimisation des coûts de fonctionnement à une échelle adaptée. Pour nous, il s'agit bien de préserver le bassin de la Menoge. L'objectif global est d'assurer un service de qualité, tant pour les usagers, que pour l'environnement. »

Le Président de la Communauté de communes  
Les Maires de la Vallée Verte



## La Menoge...

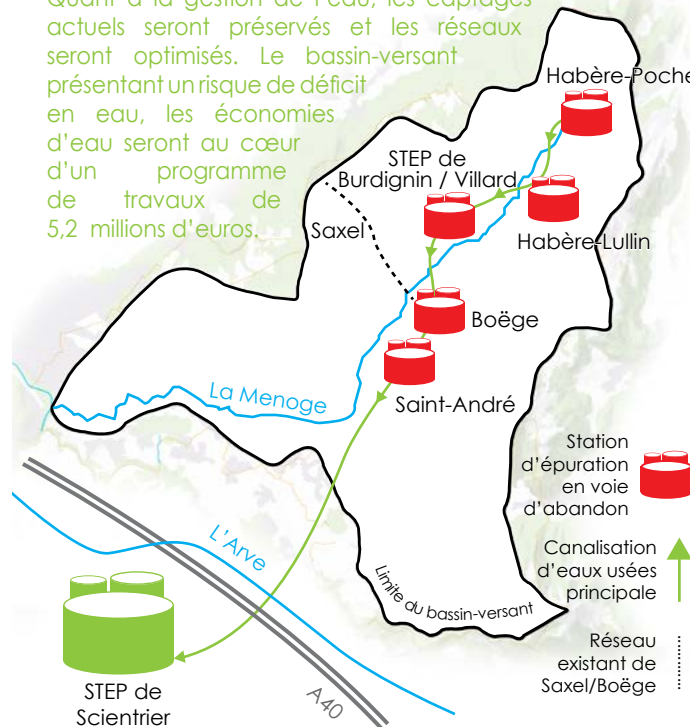
...est la colonne vertébrale de la Vallée Verte.

Sa préservation est donc une priorité ! Actuellement elle est en mauvais état, notamment parce que les stations d'épuration ne fonctionnent pas correctement. Azote et phosphore non traités provoquent un développement des algues qui asphyxient le cours d'eau. Le cycle de l'eau, c'est tout à la fois l'eau potable, les eaux usées et l'eau nécessaire au bon fonctionnement des milieux aquatiques. Les gestionnaires de l'eau sont donc attentifs à tout le bassin-versant, c'est-à-dire au territoire qui draine l'ensemble de ses eaux vers un exutoire commun - ici, l'Arve.

## Des travaux structurants !

Après des études technico-économiques et environnementales, le transfert des eaux usées de toutes les communes vers Scientrier a été retenu. Les travaux prévus comprennent un réseau de transfert d'environ 20 km ainsi que l'agrandissement de la station de Scientrier. Les stations d'épurations existantes, « à bout de souffle » pour la plupart, seront progressivement démolies. Des réseaux secondaires seront aussi réalisés. Ces investissements représentent environ 15 millions d'euros. Ce choix permettra de supprimer tout rejet d'eaux usées issues des réseaux collectifs d'assainissement, préservant ainsi la qualité des eaux de la Menoge face aux enjeux écologiques d'une vallée... verte !

Quant à la gestion de l'eau, les captages actuels seront préservés et les réseaux seront optimisés. Le bassin-versant présentant un risque de déficit en eau, les économies d'eau seront au cœur d'un programme de travaux de 5,2 millions d'euros.



## Le SRB c'est quoi ?

Le SRB c'est une collectivité locale dédiée aux services publics d'eau et d'assainissement. Elle est administrée par un comité d'élus représentant les communes et communautés de communes membres. 50 agents sont chargés de la gestion technique et administrative, sur 27 communes (dont les 7 nouvelles de la Vallée Verte). Les 7 communes de la Vallée Verte représentent 3 660 abonnés pour l'eau, sur un total de 12 000. Certains sont raccordés au réseau d'assainissement, et d'autres ont un assainissement individuel.



La Vallée Verte, c'est aussi :

- 35 captages et autant de réservoirs d'eau potable
- 130 km de réseaux d'eau
- 5 stations d'épuration (en attendant leur déconnexion)
- 55 km de réseaux d'assainissement
- 1 200 assainissements individuels



- 1 Captage de l'eau en rivière
- 2 Traitement eau
- 3 Réservoir d'eau
- 4 Réseau de distribution de l'eau potable
- 5 Réseau de collecte des eaux usées (égouts)
- 6 Station d'épuration
- 7 Rejet en rivière



Le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) préserve les cours d'eau et exerce la compétence GEMAPI.

Plus d'information sur [www.riviere-arve.org](http://www.riviere-arve.org)